

DIRECTION GENERALE

Tél : 04 68 84 67 00

Fax : 04 68 84 66 01

direction.gnerale@ch-thuir.fr

DECISION N°2024/019/DIRECTION portant délégation de signature à un collaborateur du Directeur des Soins

La Directrice du Centre Hospitalier de THUIR

VU le Code de la Santé publique, et notamment les articles L. 6143-7 et D.6143-33 à 35 ;
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles D.315-67 à 70 ;
VU la Décision 2024/008Bis/Direction portant délégation de signature aux directeurs adjoints ;
CONSIDERANT l'organisation mise en place sur les trois établissements en direction commune ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : En mon absence ou en cas d'empêchement, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain ROCHE, Faisant fonction de Directeur des soins, la délégation de signature est donnée à :

Monsieur Maxime PETIT, Cadre de Santé, adjoint à la Direction des soins, à effet de signer, dans la limite de cette direction fonctionnelle :

- Les actes d'organisation des services qui lui sont rattachés,
- Les actes de gestion courante des personnels affectés (à l'exclusion des personnels médicaux),
- La signature des conventions de stage.

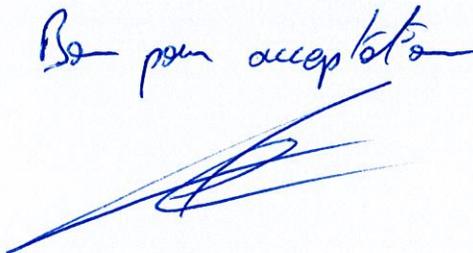
ARTICLE 2 : La délégataire est tenue de rendre compte des actes pris dans l'exercice de la présente délégation.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication par voie d'affichage dans le hall du bâtiment administratif du Centre Hospitalier.

Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier dans sa prochaine séance et transmise sans délai à Madame la Trésorière de la Recette-Perception de Thuir.

Fait à THUIR, le 24 avril 2024

Bon pour acceptation



La Directrice,


F. GUICHARD

Signatures précédées de la mention « *Bon pour acceptation* »